

Tiré – à – part

Nathanaël Pingault

- Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles

NEE n°14, septembre 2001, pp. 51-69

Résumé

La notion de multifonctionnalité et le débat autour de cette notion sont apparus récemment sur la scène internationale, et, plus particulièrement au sein de l'Union européenne. Malheureusement ce concept nouveau reste à la fois trop vaste et trop flou. Cet article se propose de présenter, puis de comparer les deux approches, positive et normative, de la multifonctionnalité telles qu'elles sont définies par le Secrétariat de l'OCDE. Il souligne, en conclusion, la double nécessité d'aborder ces deux approches de façon équilibrée et de privilégier l'évaluation multicritère des instruments de politique agricole par rapport à un simple classement linéaire de ces politiques selon un critère unique.



Direction des Affaires Financières

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directrice de la publication : Mireille RIOU-CANALS, DAF

Rédacteur en chef : Denis HAIRY, DAF

Secrétariat : Huguette BILLAUD et Véronique BORZEIX, DAF

Membres du comité de lecture :

Éric BARDON, SCOM
Alain BLOGOWSKI, DAF
Philippe BOYER, DAF
Bernard DECHAMBRE, DAF
Hervé DURAND, DGAL
Yves GEFFROY, DEPSE
Denis HAIRY, DAF
Hervé LE GALL, DAF
Jacques LOYAT, DGER
Joël MATHURIN, DPEI
Sylvain MOREAU, DAF
Philippe ROGIER, DERF
Évelyne SIROTA, DAF

Composition : DAF/SDEPE

Impression : ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

**UNE ÉVALUATION MULTICRITÈRE POUR
DES POLITIQUES MULTIFONCTIONNELLES**

Nathanaël Pingault

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

DAF / SDEPE / BAEP

L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE

La notion de multifonctionnalité et le débat autour de cette notion sont apparus récemment sur la scène internationale, et, plus particulièrement au sein de l'Union européenne, dans un contexte de libéralisation des échanges agricoles au niveau mondial et de remise en question de la Politique Agricole Commune (PAC) au niveau européen.

Malheureusement, aux yeux de beaucoup, ce concept nouveau de multifonctionnalité reste à la fois trop vaste et trop flou. C'est pourquoi l'OCDE a entrepris, depuis 1998, un important travail de construction d'un cadre théorique, pratique et politique de réflexion sur ce sujet.

Cet article se propose de présenter, puis de comparer les deux approches, positive et normative, de la multifonctionnalité telles qu'elles sont définies par le Secrétariat de l'OCDE. Il souligne, en conclusion, la double nécessité d'aborder ces deux approches de façon équilibrée et de privilégier l'évaluation multicritère des instruments de politique agricole par rapport à un simple classement linéaire de ces politiques selon un critère unique.

Cet article a fait l'objet d'une présentation au séminaire sur le thème «*Nouvelles questions sur l'avenir de la PAC et rôle de la multifonctionnalité*», organisé les 17 et 18 mai 2001 par le Centre d'études et de recherches internationales (CERI) de la Fondation nationale des sciences politiques. Il s'inspire par ailleurs d'une note de travail de Nathanaël Pingault, datée du 30 novembre 2000 et intitulée «*Agriculture, commerce et politique : un débat sans fin ? Pour une évaluation multicritère des politiques agricoles*».

Les idées exprimées ici ne reflètent pas la position officielle de la France, ni même celle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Elles n'engagent donc que leur auteur.

UNE ÉVALUATION MULTICRITÈRE POUR DES POLITIQUES MULTIFONCTIONNELLES

INTRODUCTION

Le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs est mentionné pour la première fois dans le débat politique international à l'occasion de la déclaration de clôture du Sommet de Rio de 1992 (cf. chapitres 10 et 14 du *Programme Action 21*, encore appelé *Agenda 21*). Depuis, ce sujet a été repris, développé et approfondi par différents pays et instances internationales. Introduit dans les débats de l'OCDE¹ dès 1998, il a fait l'objet d'une conférence organisée conjointement par la FAO² et les Pays-Bas à Maastricht en 1999.

Le terme «multifonctionnalité» n'a pas été retenu comme thème de discussion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) mais tous les États membres ont reconnu l'existence et la légitimité d'objectifs politiques nationaux non marchands, autrement dit de «considérations autre que d'ordre commercial» (en anglais : *non trade concerns, NTC*). Selon les termes de l'article 20 de l'accord agricole du cycle d'Uruguay (AACU), ces NTC devront figurer à l'ordre du jour des prochaines négociations agricoles (dites : Cycle du Millénaire). Or, elles reprennent la plupart des éléments couverts par la notion de multifonctionnalité.

Chaque État possède, bien entendu, sa propre conception de la multifonctionnalité³. Cependant, à l'OMC, le débat s'articule autour des positions de deux principaux groupes de pays :

- **Les «adversaires» de la multifonctionnalité** : à l'image du groupe de Cairns⁴ et des États-Unis, ces pays considèrent que la multifonctionnalité n'est pas une spécificité de l'agriculture mais plutôt un prétexte pour maintenir les soutiens publics à ce secteur. Ils estiment que les NTC, bien que légitimes, ne doivent pas entraver l'objectif prioritaire de libéralisation des échanges. Ils sont persuadés que ces objectifs non-marchands peuvent être traités dans le cadre défini par la boîte verte actuelle⁵.

¹ Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

² Food and Agriculture Organization of the United Nations : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

³ Pour plus de précisions sur ces diverses conceptions nationales le lecteur pourra consulter les positions de négociations notifiées à l'OMC, ou encore les résultats à venir d'une étude intitulée «Quels instruments de politique agricole pour la valorisation de la multifonctionnalité ?», confiée en mars 2001 par le Ministère de l'agriculture à M. Tancrede Voituriez (CIRAD-ECOPOLE).

⁴ constitué des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Iles Fidji, Indonésie, Malaisie, Nouvelle Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande, Uruguay.

⁵ Rappel : la boîte verte, définie par l'annexe 2 de l'AACU, regroupe les mesures de soutien ayant un effet de distorsion sur la production et les échanges «nul ou au plus minime».

- *Les «amis» de la multifonctionnalité* : ce deuxième groupe, animé par l'Union européenne, la Norvège, la Suisse, le Japon, la Corée, et l'île Maurice, fut à l'origine de la première «Conférence internationale sur les considérations autres que d'ordre commercial» des 1^{er}-4 juillet 2000, à Ullensvang en Norvège (la seconde a eu lieu en mai 2001 à l'île Maurice). Ces pays font de la défense du caractère multifonctionnel de l'agriculture un objectif politique prioritaire car elle répond, selon eux, aux attentes des citoyens. Ils affirment en outre que le découplage parfait n'existe pas ; que la production d'externalités et de biens publics est souvent indissociable ou du moins fortement liée à la production agricole ; et que, contrairement aux barrières à l'importation, les aides ciblées et découplées, classées en boîte verte, ne sont pas à la portée de tous les budgets nationaux. Ils justifient ainsi l'emploi de certaines aides couplées (totalement ou partiellement) à la production ou aux facteurs de production et ils militent pour que ces aides soient, elles aussi, exemptes de réduction.

Quant à la politique agricole de l'Union européenne, depuis les Conseils de Luxembourg (1997) et d'Helsinki (1999), elle s'articule autour de la défense d'un *modèle agricole européen*. Celui-ci, à travers le renforcement du deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC)⁶, cherche à promouvoir, entre autres, la durabilité et la multifonctionnalité de l'agriculture européenne [Lankoski, 2000]. En France, la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et l'avènement des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) s'inscrivent résolument dans cette dynamique européenne.

Cet article s'appuiera sur les travaux de l'OCDE, en particulier ceux de Shobayashi et al. (2000), pour présenter, puis comparer deux conceptions de la multifonctionnalité qualifiées respectivement de *positive* et *normative*. Il soulignera enfin l'apport des méthodes d'analyse multicritère à la réflexion sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

DEUX DÉFINITIONS DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ

Le concept de multifonctionnalité a été introduit à l'OCDE, par les Ministres de l'Agriculture, lors de leur congrès des 5 et 6 mars 1998. Depuis, le secrétariat de l'OCDE a lancé, sur ce sujet, un programme de travail en trois étapes. La première, théorique, étudie la production jointe, par le secteur agricole, de produits de base (fibres et denrées alimentaires), d'externalités et de biens publics. La seconde, plus pratique, cherche à mesurer la demande existant pour ces différents types de produits d'une part, à préciser des critères d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques d'autre part. La dernière, politique, concerne la prise en compte de la multifonctionnalité dans les réformes politiques et les négociations poursuivant, à l'OMC, la libéralisation des échanges agricoles internationaux.

Dans le cadre de son travail théorique et analytique [Shobayashi et al., 2000], le secrétariat de l'OCDE propose les deux définitions suivantes de la multifonctionnalité :

⁶ Ce pilier regroupe les aides prévues par le Règlement de Développement Rural (RDR), règlement européen n°1257/1999.

L'approche positive

Dans cette optique, la multifonctionnalité est considérée comme une caractéristique du processus de production. Une activité économique est multifonctionnelle si, et seulement si :

- (i) il y a *production jointe* de multiples produits,
- (ii) certains de ces produits sont des *externalités* ou des *biens publics*, échappant plus ou moins aux lois du marché.

C'est la définition retenue par le secrétariat de l'OCDE dès l'introduction du document précité. Dès lors, les auteurs consacrent le reste de leur étude à approfondir les notions de *production jointe* (partie 2), d'*externalités*⁷ et de *biens publics* (partie 3) en illustrant leurs propos par des exemples tirés du secteur agricole.

Tout d'abord, l'OCDE souligne trois causes possibles d'interdépendance (*jointness*) des produits agricoles :

- (i) l'existence de liens techniques ou biologiques entre les deux produits au cours du processus de production,
- (ii) la production de plusieurs outputs à partir d'un facteur non-allouable,
- (iii) l'existence, au niveau de l'exploitation, ou du territoire, d'un facteur fixe allouable.

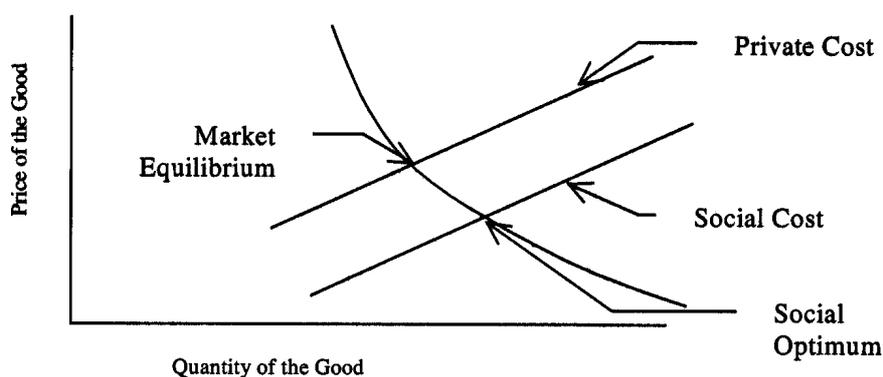
La deuxième source d'interdépendance est parfois considérée comme une facette de la première. Par exemple, il existe évidemment un lien biologique entre la viande et la laine du mouton, mais on peut aussi considérer que ces deux biens sont produits à partir des mêmes intrants, non-allouables (prairie, fourrage, mouton vivant...). L'exemple classique de facteur fixe allouable est, bien sûr, la terre : la surface agricole utile de l'exploitation est fixe (au moins à court et moyen terme) et doit être répartie entre les différentes cultures.

Ensuite, l'OCDE reprend à son compte la définition d'une externalité proposée par Meade (1973) : «Une économie (déséconomie) externe est un événement qui procure un bénéfice appréciable (inflige un préjudice appréciable) à certains agents économiques qui n'avaient pas pleinement consenti aux décisions qui, directement ou indirectement, ont abouti à l'événement en question». Les auteurs élaborent alors, à partir de là, une typologie des externalités. Malheureusement, la définition de Meade conduit, semble-t-il, à quelques confusions et imprécisions. En effet, imaginons un marché en concurrence parfaite : les producteurs et les consommateurs sont individuellement preneurs de prix, toute variation de prix est donc une externalité au sens de Meade car elle est subie involontairement par chacun des agents économiques concernés... Pourtant, le marché en concurrence parfaite est l'exemple type de l'absence d'externalités ! C'est pourquoi la définition simple et claire de François Etner, paraît plus appropriée : «Il y a effet externe (i.e. externalité) quand la décision d'un agent influe directement sur le gain ou le niveau d'utilité d'un autre ; directement, c'est-à-dire *sans passer par l'intermédiaire des marchés*», [Etner, 1997]. On oppose donc ici les effets directs, ou externalités, aux effets indirects, agissant par l'intermédiaire des prix.

⁷ Le concept d'externalité fut introduit par [Pigou, 1932].

On peut également définir la notion d'externalité à travers les fonctions de coûts (cf graphique 1). Les coûts de production supportés par le producteur d'un bien, sont appelés *coûts privés* (*private cost*). On leur associe les courbes d'offre et de demande privées. A l'intersection de ces deux courbes, on trouve le point d'équilibre du marché (*market equilibrium*). Pour obtenir les *coûts sociaux* (*social cost*), il faut ajouter (retrancher) à ces coûts privés, les coûts (bénéfices) subis par les *autres* agents économiques en raison d'éventuelles déséconomies (économies) externes. A ces fonctions de coûts sociaux, on associe les courbes d'offre et de demande sociales. On trouve, à l'intersection de ces deux courbes, le point d'*optimum social*.

Graphique 1 : Le cas d'une externalité positive.



Source : OCDE, [Shobayashi et al., 2000]

Par ailleurs, l'OCDE oppose les *biens publics purs* (non-exclusifs et non-rivaux) aux *biens privés* (exclusifs et rivaux). On qualifie un bien d'exclusif quand il est possible d'empêcher quelqu'un de le consommer, de rival quand il ne peut pas être consommé par plusieurs personnes à la fois. Pour compléter leur cadre analytique, les auteurs suggèrent aussi une classification des biens intermédiaires – *biens publics impurs* – selon leur degré d'exclusivité et de rivalité.

Enfin, l'OCDE classe les principales aménités agricoles selon leurs caractéristiques d'externalités ou de biens publics, suivant les typologies présentées dans le document.

L'approche normative

Le terme «multifonctionnalité» désigne ici l'ensemble des rôles, les *fonctions multiples*, ou encore les objectifs que la société assigne à l'agriculture. Jusqu'à présent, le secrétariat de l'OCDE a négligé cette approche : il ne lui consacre qu'un encadré dans [Shobayashi et al., 2000].

Pourtant, dans leur communiqué de mars 1998, les ministres de l'agriculture de l'OCDE se référaient à ce concept normatif. En effet, ils reconnaissaient que, «au-delà de sa fonction première de production de nourriture et de fibres, l'activité agricole peut aussi créer des paysages ; procurer des bénéfices environnementaux comme l'entretien des sols, la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et la protection de la biodiversité ; et contribuer à la viabilité socio-économique des zones rurales» [Shobayashi et al., 2000].

De même, la FAO privilégie cette approche normative puisqu'elle définit le caractère multifonctionnel de l'agriculture de la manière suivante : «L'agriculture, qui a pour rôle essentiel de produire de la nourriture et de contribuer à la sécurité alimentaire, a aussi d'importantes *fonctions environnementales, économiques et sociales*. Ses *fonctions multiples* tiennent à sa nature même.»⁸ [FAO, 2000].

Les trois fonctions principales de l'agriculture, qui viennent d'être mentionnées, sont bien sûr intimement liées et la frontière qui les sépare n'est pas toujours facile à tracer. Cependant, il est bon de chercher à préciser le contenu de ces trois fonctions, i.e. de ces trois classes d'objectifs assignés au secteur agricole. Cette présentation ne prétend pas clore mais bien clarifier et relancer le débat.

La fonction économique

A l'OCDE, la notion de multifonctionnalité est abordée, avant tout, du point de vue de la science économique. Dès lors, l'agriculture est d'abord considérée comme un secteur de l'économie, le secteur primaire. L'activité agricole consiste à :

- produire des biens de première nécessité, à savoir des aliments et des fibres
- fournir des matières premières aux industries textiles et agro-alimentaires
- créer le cadre de vie nécessaire au développement du tourisme vert
- créer de la valeur ajoutée grâce à des marchés de niches (produits fermiers en vente directe, agriculture biologique, labels de qualité...)
- contribuer au commerce mondial par l'échange des produits agricoles

La fonction environnementale

Sous cette rubrique sont regroupés les impacts, positifs et négatifs, de l'agriculture sur l'environnement, c'est-à-dire sur le milieu physique. Dans ce domaine, le secteur agricole doit, entre autres, participer à :

- la protection de la biodiversité,
- l'aménagement des paysages,
- la gestion durable des ressources naturelles renouvelables,
- la lutte contre l'érosion et le maintien de la qualité des sols,
- la maîtrise des pollutions d'origine agricole (qualité de l'eau),
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (qualité de l'air)...

⁸ L'auteur de l'article a pris la liberté de mettre certains mots de cette citation en italique.

La fonction sociale

Cette fonction englobe tous les aspects sociaux, politiques, historiques et culturels du secteur et de l'activité agricole. Le secteur agricole est appelé à contribuer à :

- la sécurité alimentaire, nationale et globale,
- l'emploi rural et, plus largement,
- la viabilité et le dynamisme du tissu social en zone rurale,
- le développement ou la création de territoires, de terroirs agricoles,
- la préservation et la transmission de l'héritage culturel (patrimoine, coutumes locales),
- l'amélioration du bien-être des animaux, selon les normes de chaque pays...

En conclusion, les deux approches présentées ci-dessus abordent visiblement le thème de la multifonctionnalité sous des angles totalement différents. Il est alors logique de se demander dans quelle mesure le choix de l'une ou l'autre approche détermine l'évolution des réflexions, tant sur le fond que sur la forme.

CHOIX D'UNE APPROCHE ET CONSÉQUENCES DE CE CHOIX

Ce paragraphe se propose de démontrer que le choix d'une approche, loin d'être neutre, est, au contraire, un facteur déterminant de l'orientation ultérieure du débat.

Tout d'abord, la définition, la nature même du concept de multifonctionnalité diffère radicalement d'une approche à l'autre, si bien que certaines questions soulevées par l'une des approches n'auront plus aucun sens dans le cadre de l'autre. En effet, dans l'approche positive, la multifonctionnalité est une propriété du processus de production, partagée par de nombreux secteurs de l'économie : elle n'est pas une spécificité du monde agricole. Dans cette optique, on ne peut que constater le caractère multifonctionnel ou non d'un secteur.

Par contre, dans l'approche normative, la multifonctionnalité n'est plus simplement une caractéristique technique du processus de production. Elle devient un ensemble d'objectifs que la société assigne à un secteur, en l'occurrence au secteur agricole. Elle acquiert alors une valeur intrinsèque, politique, voire morale qu'elle n'avait pas dans l'approche positive. Dès lors, le désir de défendre la multifonctionnalité de l'agriculture peut trouver sa place, en tant qu'objectif naturel et légitime, dans un programme politique. On parle même parfois de la nécessité de rendre l'agriculture «plus multifonctionnelle» : dans cette approche, «augmenter la multifonctionnalité» d'un secteur signifie améliorer sa capacité à atteindre ses différents objectifs.

Pour compléter cette réflexion, examinons maintenant, plus en détail, les conséquences potentielles de chacune de ces deux approches sur la poursuite du débat international autour de la multifonctionnalité.

Choisir l'approche positive...

Le choix de l'approche positive, en associant la multifonctionnalité au processus de production, privilégie l'analyse économique et quantitative : il s'agit d'inclure cette caractéristique spécifique du processus de production dans le cadre de la théorie néo-classique de l'économie de marché. Plus précisément, l'approche positive de la multifonctionnalité consiste à :

- (i) quantifier l'offre et la demande sociales de chaque produit agricole, marchand ou non,
- (ii) définir, à partir de là, l'optimum social où s'équilibrent l'offre et la demande sociales,
- (iii) réfléchir sur les moyens, économiques et politiques, à mettre en œuvre pour atteindre cet optimum.

Mener cette démarche à son terme suppose de résoudre plusieurs problèmes :

Les problèmes théoriques

Quels sont les liens de complémentarité ou de substitution entre les différents produits et aménités agricoles ? Quelles sont les défaillances de marchés qui leur sont associées ? Comment prendre en compte les différences de nature existant entre ces produits ? L'extension géographique, par exemple, peut varier grandement entre deux aménités : si la qualité de l'eau affecte un bassin hydrographique, la sécurité alimentaire, quant à elle, concerne toute une nation, si ce n'est l'ensemble de la planète...

Les problèmes pratiques

Est-il possible de s'accorder, au niveau international, sur une liste exhaustive des externalités positives ou négatives, des biens publics ou privés, produits par le secteur agricole ? Comment mesurer, en termes monétaires, l'offre et la demande sociales de chaque aménité agricole ? Comment transférer à d'autres situations les évaluations chiffrées élaborées dans un cas précis⁹ ? Comment prendre en compte les coûts de transaction associés à la mise en œuvre d'une nouvelle politique, ou encore les coûts liés à l'absence ou à l'asymétrie d'information existant entre les agents économiques¹⁰ ? Quel traitement réserver aux externalités négatives¹¹ ?...

Cette approche positive n'a donc de sens que s'il est possible de mesurer la demande sociale de chaque aménité agricole de la même manière, c'est à dire en termes monétaires. Dans le cas contraire, c'est-à-dire dans la réalité, l'OCDE précise que «le choix entre deux combinaisons (de biens multifonctionnels) sera dicté principalement par des considérations d'équité et non par des considérations d'efficacité économique», [Shobayashi et al., 2000]. Par conséquent les auteurs admettent implicitement qu'il existe d'autres critères d'évaluation des politiques que la seule «efficacité économique».

⁹ C'est le problème des *transferts de bénéfices*.

¹⁰ La recherche opérationnelle, sur cette question, semble en être à ses débuts. Signalons toutefois que l'atelier sur la multifonctionnalité, organisé par l'OCDE les 2 et 3 juillet 2001, comprenait une session sur le thème « *Coûts de transaction et multifonctionnalité* ». Les travaux de Vatn (2001) et Challen (2001) peuvent servir de point de départ au lecteur intéressé par une recherche bibliographique plus poussée. Une deuxième piste de réflexion réside dans l'analogie entre les coûts de transaction en économie et l'énergie de liaison en physique, cf. [Pingault, 2001].

¹¹ Parfois, les externalités négatives sont irréversibles au-delà d'un certain seuil. Il est alors nécessaire d'intervenir, au niveau politique ou réglementaire, afin de ne pas dépasser ce seuil, même s'il n'y a pas de demande (i.e. pas de différence entre coûts privés et coûts sociaux). Dans ce cas, l'offre doit précéder, anticiper, voire susciter la demande, et non l'équilibrer a posteriori.

Choisir l'approche normative...

Le choix de l'approche normative, quant à lui, en associant la multifonctionnalité aux différents objectifs que la société assigne à l'agriculture, élargit d'emblée le débat au-delà de la sphère économique pour y inclure des préoccupations sociales, politiques, ou encore environnementales (p 58). Par conséquent, contrairement à la première, cette seconde approche appelle naturellement une analyse *pluridisciplinaire*, des méthodes d'évaluation multicritères (adaptées à la multiplicité des objectifs poursuivis), et obtient souvent des résultats qualitatifs. L'approche normative de la multifonctionnalité consiste finalement à s'interroger sur le type d'agriculture souhaité pour l'avenir et sur les fonctions que ce secteur devra remplir. Elle conduit, entre autres, à examiner en profondeur les thèmes suivants, à peine abordés dans le travail de l'OCDE :

L'équité

Dans les travaux de l'OCDE, on assimile équité et redistribution des revenus, [Shobayashi et al., 2000]. Dans la théorie néo-classique, on considère généralement que les problèmes de production et de distribution sont largement indépendants. Il s'agit donc d'abord de maximiser le surplus global, puis, dans un deuxième temps, de redistribuer ce surplus équitablement entre les agents économiques. Dans cette logique, on cherche à corriger, par des mesures redistributives, les inégalités créées par le processus de production et le marché.

Pourtant, il paraîtrait plus simple, plus logique, et certainement moins coûteux¹² de combattre ces inégalités à la racine et de promouvoir un système de production plus respectueux de l'environnement, des préoccupations sociales, et de l'intérêt de chacun, y compris de celui des classes sociales, des régions, ou des pays les plus pauvres. Cela suppose, en particulier, de réfléchir aux problèmes évoqués ci-dessous.

Les droits et devoirs de propriété

Aujourd'hui, dans le discours économique libéral sur les droits de propriété, transparait l'hypothèse implicite selon laquelle l'agriculteur, propriétaire de sa terre, aurait pratiquement tous les droits sur elle. Par conséquent, si on veut l'inciter à adopter des pratiques plus durables - c'est-à-dire plus respectueuses de la terre, de l'environnement et des ressources naturelles -, il faut le rémunérer. Cet argument, ainsi que l'expression *droits de propriété*, sont déjà largement employés dans le débat international. Cependant, un titre de propriété implique non seulement des droits mais aussi des devoirs. Ces derniers sont généralement négligés, voire oubliés, par la culture occidentale. Pour être complet, le corpus théorique de la science économique doit donc reconnaître explicitement cette notion de devoirs de propriété et approfondir la réflexion sur ce sujet. Pour cela, on peut s'appuyer sur la notion de niveau de référence.

Les niveaux de référence

On appelle *niveau de référence*, l'ensemble des lois, règlements, normes, pratiques culturelles, que l'exploitant est tenu de respecter [Hodge, 2000]). Un agriculteur qui n'atteint pas ce niveau de référence représente un poids, un coût pour l'ensemble de la société. A ce titre, il est passible de sanctions civiles ou même pénales. Inversement, un agriculteur qui dépasserait ce minimum requis est un exemple à suivre. Il procure un bénéfice à la société. Par conséquent, il mérite d'être récompensé d'une manière ou d'une autre : on peut, par exemple, décider de le rémunérer.

¹² La redistribution des revenus n'est pas gratuite et un franc collecté ne produit pas un franc redistribué. On rejoint ici le problème majeur des coûts de transaction attachés à chaque instrument politique. Malheureusement, malgré son importance, cette question n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion approfondie à l'OCDE.

A l'heure actuelle, non seulement les niveaux de référence varient selon les pays, mais, à l'intérieur même de chaque pays, de nombreux problèmes subsistent. Par exemple :

- Certains pays ne disposent toujours pas de normes minimales d'hygiène, de sécurité sanitaire, de qualité des aliments, ni, a fortiori de normes environnementales.
- Même quand ces normes existent, la plupart des pays ne sanctionnent pas réellement leur non-respect.

Les communautés politique et scientifique internationales se trouvent donc devant un vaste chantier, à peine entamé, que l'on pourrait décliner ainsi :

Phase 1 : phase nationale :

1. Définir précisément et explicitement le niveau de référence national.
2. Élaborer un système de sanctions efficace pour ceux qui ne le respectent pas.
3. Travailler continuellement à l'amélioration progressive de ce niveau de référence¹³.

Phase 2 : phase internationale :

Cette phase consiste à reprendre, au niveau international, les trois étapes de la phase 1, tout en affrontant, à chaque étape des problèmes nouveaux :

1. Comment faire pour que le niveau de référence international ainsi obtenu ne soit pas simplement le niveau minimum, le plus petit dénominateur commun ?
2. Quel organisme international possèdera la légitimité et les moyens nécessaires pour sanctionner véritablement les États qui ne respecteraient pas cette norme commune ?
3. Comment diffuser efficacement l'information non seulement aux scientifiques mais aussi aux citoyens des différents pays au-delà des barrières linguistiques et culturelles ?

Toute cette section montre l'intérêt de la définition normative de la multifonctionnalité et la complémentarité des deux approches. Ainsi, l'approche normative permet de cerner, de préciser les divers objectifs à atteindre et d'intégrer dans cette réflexion les apports de plusieurs disciplines, tandis que l'approche positive permet de progresser dans la compréhension et l'évaluation quantifiée des mécanismes économiques en jeu. Il est donc regrettable que l'OCDE se focalise sur la définition positive et ne propose pas une étude plus équilibrée de ces deux approches.

A ce stade, on ne peut manquer de remarquer le parallélisme existant entre les notions de multifonctionnalité et d'analyse multicritère.

¹³ De telles améliorations peuvent se justifier, entre autres, par : (i) l'information, et donc l'exigence accrue des citoyens, producteurs et consommateurs, (ii) les dernières découvertes scientifiques ou techniques, (le développement de la lutte contre l'ESB en France illustre à merveille ces deux premiers points), (iii) l'évolution de la situation (par exemple : la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles comme l'eau, le sol et l'air, rendent de plus en plus urgentes les mesures de maîtrise des pollutions d'origine agricole ou industrielle)

MULTIFONCTIONNALITÉ ET ANALYSE MULTICRITÈRE

Cette dernière section se propose de souligner l'intérêt des méthodes d'analyse multicritère dans le cadre des débats sur la multifonctionnalité.

Le paragraphe précédent indique clairement que le critère de *l'efficacité économique* proposé par l'approche positive¹⁴ n'est pas, et ne doit pas être, le seul critère d'évaluation d'une politique publique. Une étude intégrant les deux approches, positive et normative, de la multifonctionnalité permettrait d'ouvrir le débat et de réfléchir sur un ensemble plus large de critères d'évaluation : critères non seulement économiques mais aussi environnementaux, sociaux, et politiques. Judicieusement choisis, ces critères couvriraient l'ensemble des fonctions que la société attribue au secteur agricole. Autrement dit, aucune variable ne saurait, à elle seule, rendre compte d'une politique agricole dans sa globalité et dans sa complexité. Pour pouvoir comprendre les multiples dimensions, objectifs, et conséquences d'une mesure politique, il paraît donc indispensable de la jauger à l'aune de plusieurs indicateurs.

Face à une analyse monocritère, forcément réductrice et partielle, l'analyse multicritère paraît donc être un outil adéquat pour l'étude de la multifonctionnalité de l'agriculture. Cette section présentera les méthodes d'analyse multicritère dans leurs grandes lignes. Puis elle soulignera la richesse et la pertinence de ces méthodes pour l'évaluation des politiques publiques.

Les méthodes d'analyse multicritère, en quelques lignes

Le lecteur intéressé trouvera des précisions, et une bibliographie plus complète dans [Aronde], 2000] ou [Ben Mena, 2000]. Nous ne retiendrons ici que l'essentiel.

La *méthodologie multicritère* consiste à évaluer un ensemble d'*actions*, sur la base de plusieurs indicateurs ou *critères*, afin d'éclairer une décision, c'est-à-dire d'élaborer des avis, des propositions ou des recommandations. Ici, les actions sont les instruments de politique agricole, les critères restent à définir et les recommandations portent, d'abord sur la comparaison des forces et faiblesses des instruments politiques existants, puis sur le choix ou la création d'un instrument adapté aux circonstances.

L'analyse multicritère se déroule en deux étapes : la création puis l'exploitation d'un tableau de performances.

La création d'un tableau de performances

La *performance* d'une action sur un critère est le résultat de l'évaluation de cette action, la note qu'elle obtient selon ce critère. Considérons un ensemble de m actions (notées a_i) et une famille de n critères (notés c_j). Le tableau à n lignes et m colonnes rassemblant les performances $c_j(a_i)$ est appelé *tableau de performances*.

¹⁴ Dans l'approche positive l'efficacité économique d'une politique peut se mesurer par la distance entre la situation d'équilibre effectivement atteinte et l'optimum qui prévaudrait, selon la théorie néo-classique, si le marché pouvait évoluer sans contrainte en l'absence de toute politique.

Actuellement, le Secrétariat de l'OCDE conduit un programme de travail dont l'objectif est de quantifier les impacts sur l'économie d'un changement de politique agricole, [Anton et Dewbre, 2000], [Dewbre, 2000]. Cette étude adopte le classement ESP¹⁵ des instruments de politiques en huit catégories, en fonction des critères d'attribution du soutien. Les impacts d'un scénario de réforme politique¹⁶ sur un ensemble d'indicateurs économiques sont alors évalués à l'aide d'un modèle. Les résultats de cette étude se présentent sous la forme d'une matrice, la *matrice d'évaluation des politiques* (MEP), portant les scénarios politiques (i.e. les huit catégories d'ESP) en colonne et les indicateurs économiques en ligne¹⁷.

Selon le vocabulaire adopté dans cet article, la MEP est donc un *tableau de performances*, mesurant l'influence de différentes *actions* (les instruments de politiques de la classification ESP) sur une série de *critères* (les indicateurs économiques retenus par l'OCDE).

L'exploitation du tableau de performances

Une fois que l'information disponible sur les actions est correctement décrite et ordonnée en un tableau de performances, il reste à savoir comment l'exploiter.

On appelle *problématique* le chemin suivi pour aboutir à une recommandation, ou encore la façon de considérer et de traiter les actions. On peut envisager, pour le moins, trois problématiques différentes. La problématique du choix (A) sélectionne, parmi toutes les actions, un sous-ensemble appelé *noyau*, aussi restreint que possible, des actions les plus efficaces, les plus satisfaisantes. La problématique du tri (B) définit, à l'aide d'un petit nombre d'actions de référence, un ensemble exhaustif de catégories exclusives les unes des autres. Pour affecter chaque action à l'une de ces catégories, il suffit alors de la comparer aux actions de référence. Quant à la problématique du rangement (C), elle compare deux à deux l'ensemble des actions, afin de les classer selon un ordre, total ou partiel¹⁸, par classes d'équivalence.

Certes différentes, ces trois problématiques peuvent aussi s'avérer complémentaires. Les problématiques A et C sont basées sur une comparaison mutuelle des actions étudiées tandis que la problématique B juge une action «dans l'absolu», c'est-à-dire, en pratique, par rapport à une action de référence. Par ailleurs, si la problématique A relègue au second plan toutes les actions n'appartenant pas au noyau sélectionné, les problématiques B et C se proposent, quant à elles, de présenter l'ensemble des actions de façon ordonnée.

Dans cet article, et dans le débat international, l'objectif est de classer l'ensemble des instruments de politique agricole (actions) existants. Il nous faut alors privilégier la problématique du rangement et, par conséquent, définir un ordre selon lequel classer les politiques. Pour aboutir à un tel ordre, il nous reste à exprimer les préférences des acteurs impliqués dans l'évaluation des actions considérées.

¹⁵ La base de données PSE (*Producer Support Estimate* : Estimation du soutien au producteur, ESP) est mise à jour tous les ans par l'OCDE. Elle indique l'évolution dans le temps des huit composantes de l'ESP pour les pays membres de l'OCDE.

¹⁶ Un tel scénario est en fait défini par une modification donnée d'une ou plusieurs composantes de l'ESP.

¹⁷ On trouve alors l'effet d'un scénario donné sur l'un des indicateurs à l'intersection de la ligne et de la colonne correspondantes.

¹⁸ Rappel : Un ensemble (E) est totalement ordonné pour une relation (R) donnée lorsque R permet de comparer deux à deux tous les éléments de E : par exemple, l'ensemble des nombres réels est totalement ordonné pour la relation \geq . S'il existe dans E certains éléments incomparables, l'ensemble est qualifié de partiellement ordonné : par exemple, l'ensemble des nombres complexes est partiellement ordonné pour la relation \geq .

On distingue les *préférences partielles*, établies à partir d'un seul critère, des *préférences globales*, tenant compte de l'ensemble des critères. Chaque critère est totalement ordonné, il est donc simple de comparer les performances de deux actions sur le même critère et d'en déduire un système de préférences partielles¹⁹. Par contre, pour obtenir le système de préférences globales, il faut *agrèger* les performances de chaque action sur des critères hétérogènes (p. 67). Il existe de nombreuses méthodes d'agrégation qui peuvent être regroupées en trois catégories [Ben Mena, 2000].

Les méthodes d'agrégation totale

Cette première procédure agrège tous les critères en un seul, appelé critère unique de synthèse ou score²⁰. Cette méthode a l'immense avantage d'aboutir à un résultat convivial, et à un système de préférences globales totalement ordonné, évacuant toute situation d'incomparabilité. Les problématiques A, B et C sont alors mises en œuvre très simplement. En revanche, cette méthode requiert un travail important sur les critères de départ. Bien souvent, ceux-ci doivent être standardisés, codés, homogénéisés pour que l'on puisse calculer le score, ce qui implique, en général, une simplification des données et donc une perte d'information. De plus, les règles simples de construction du score admettent implicitement la compensation entre les critères : une mauvaise note sur un des critères peut être compensée par une bonne note sur un autre.

Les méthodes d'agrégation partielle

Parmi les méthodes d'agrégation partielle, les plus connues sont certainement les méthodes ELECTRE²¹. Elles sont basées sur une relation de sur-classement (S) qui permet de construire un système de préférences globales partiellement ordonné²². Cette seconde attitude permet donc d'envisager d'éventuelles situations d'incomparabilité²³ entre deux actions, reflétant bien souvent une connaissance ou une information insuffisantes. De plus, elle respecte l'intransitivité souvent observée des relations d'indifférence et de préférence²⁴. Par ailleurs, elle ne nécessite aucun travail préparatoire sur les données et préserve la richesse de l'information initiale. Enfin, elle offre un moyen d'agrèger, d'ordonner cette information tout en refusant, grâce à la condition de non-discordance, la compensation entre les critères. Cependant, tous ces avantages ont un prix. En effet, les différentes problématiques sont plus complexes à mettre en œuvre que dans le cas d'une agrégation totale ; et, du fait de la persistance d'incomparabilités, les résultats obtenus sont moins tranchés, donc parfois plus difficiles à interpréter. Bref, les méthodes d'agrégation partielle traitent l'information pour ce qu'elle est : sans la simplifier ni la surestimer.

¹⁹ Pour pallier à l'imprécision inhérente à chaque critère c_j , on peut leur associer un seuil d'indifférence q_j , et un seuil de préférence p_j . Ces seuils délimitent alors trois zones correspondant respectivement aux trois relations d'indifférence, de préférence faible, et de préférence stricte, pouvant exister entre deux actions évaluées selon le critère c_j .

²⁰ D'où le nom de *scoring* donné à certaines méthodes d'agrégation totale.

²¹ Elimination et Choix Traduisant la Réalité : les premières méthodes Electre ont été conçues dans les années 1960 par B Roy.

²² On dit que a surclasse b (on note a S b) quand sont vérifiées les deux conditions de concordance (ou vote majoritaire : il existe une majorité suffisante de critères en faveur de l'affirmation a S b. Chaque critère possède un poids, un pouvoir de vote et de non-discordance (ou respect des minorités : parmi les critères en désaccord avec a S b, aucun ne doit s'y opposer trop fortement). Il existe, pour chaque critère, un seuil de veto.

²³ On dit que a et b sont incomparables (on note a R b) si ces deux actions vérifient : non-(a S b) et non-(b S a).

²⁴ Rappel : une relation T est transitive si et seulement si (a T b) ET (b T c) implique (a T c).

Les méthodes d'agrégation locale

Les deux méthodes d'agrégation présentées ci-dessus reposent sur l'hypothèse qu'il est possible de considérer dans sa totalité l'ensemble A des actions. Or, A peut être très grand, voire infini si bien qu'il faut abandonner l'idée d'en avoir une vision globale et se contenter d'une exploration locale. La solution proposée par les méthodes d'agrégation locale est alors de partir d'une action de départ (aussi bonne que possible) et d'en chercher une meilleure dans son voisinage, par itérations successives.

Richesse et pertinence de l'analyse multicritère

Ce paragraphe se propose de souligner la richesse et la pertinence de l'évaluation multicritère des politiques publiques, par rapport à un classement linéaire de ces politiques selon un critère unique.

Les atouts de l'analyse multicritère

Tout d'abord, elle permet d'intégrer, à travers une appréciation globale d'un instrument de politique, des données nombreuses, hétérogènes par leur nature²⁵ ou leurs unités, souvent entachées d'imprécision et non-compensatoires (p. 64 et note 19).

Deuxièmement, dans le domaine complexe des politiques publiques, la notion d'optimum perd le caractère absolu qu'elle revêt habituellement dans la théorie économique. En effet, la notion d'optimum repose sur trois hypothèses fortes :

- . L'hypothèse de *globalité* suppose que, parmi toutes les actions (politiques) possibles, il est possible de désigner une unique action comme la meilleure. Encore faut-il pour cela que toutes les actions soient complètes²⁶ et mutuellement exclusives. Or, en pratique, elles sont souvent incomplètes et complémentaires.
- . L'hypothèse de *stabilité* postule que l'ensemble des actions potentielles n'est jamais remis en cause au cours de l'évaluation. Or, l'évaluation fait souvent surgir de nouvelles idées, de nouvelles actions potentielles.
- . L'hypothèse de *complète comparabilité transitive* suppose que la relation de préférence retenue est transitive et conduit à un ordre total. Elle évacue donc les situations d'incomparabilité des actions et d'intransitivité des relations d'indifférence et de préférence, évoquées plus haut.

Par conséquent, il n'existe généralement aucune politique qui puisse être absolument préférée à toutes les autres. Il ne s'agit donc pas, pour les décideurs, de découvrir *la* politique optimale, idéale, mais plutôt d'élaborer *une* politique adaptée à chaque situation particulière. Plus précisément, les concepteurs d'un instrument de politique agricole doivent tenir compte :

- . de la portée de la politique (locale, nationale ou globale),
- . du contexte humain : économique, politique, historique, social et culturel,
- . du milieu naturel : climat, géographie, environnement,
- . du système de valeurs en vigueur, largement dépendant du contexte humain et naturel,

²⁵ qualitative ou quantitative

²⁶ Autrement dit, chaque action doit couvrir, répondre à tous les aspects de la question posée.

- . du public cible, de ses caractéristiques et de son comportement,
- . des moyens humains et financiers disponibles,
- . et enfin, des objectifs visés, déterminés en fonction de tout ce qui précède.

L'approche multicritère, contrairement à l'analyse linéaire, est capable d'appréhender tous ces facteurs dans leur diversité et leur variabilité.

Troisièmement, l'analyse multicritère permet aux décideurs d'associer à l'ensemble des critères un système de poids correspondant à leur propre système de valeur. Ainsi, différents points de vue peuvent être construits puis confrontés à partir d'une seule famille de critères reconnue par tous les acteurs impliqués dans le processus de décision.

La notion d'équilibre

En France, comme dans les instances internationales, les discussions et les réflexions sur l'économie se basent généralement sur l'hypothèse que le marché est, à chaque instant, en situation d'équilibre. A partir de là, il est facile de définir et de calculer, *sur le plan théorique*, un optimum *théorique* et donc *virtuel* qu'il s'agirait d'atteindre, puis de protéger. Cependant, pour pouvoir définir, *en pratique*, un tel optimum, il faudrait disposer, d'une part d'une quantification précise et exhaustive, *en termes monétaires*, des coûts et bénéfices sociaux (externalités et biens publics) liés à chaque politique ; d'autre part d'une compréhension parfaite des liens multiples existant entre les produits agricoles, qu'ils soient marchands ou non, publics ou privés, alimentaires ou non, (p. 60). Malheureusement tout ceci semble irréalisable. D'une part, la quantité, le niveau de détail, et le coût de collecte des informations nécessaires pour résoudre ces problèmes sont rédhibitoires. En outre, selon certains auteurs, de nombreuses «caractéristiques de l'environnement (censées entrer dans le calcul des coûts sociaux) sont de nature fondamentalement non monétaire» [Cuvelier et al., 1994]²⁷.

De plus, dans la réalité, le marché n'est pas en équilibre, mais bien en déséquilibre permanent. C'est d'ailleurs ce déséquilibre, que l'on retrouve dans tous les processus physiques, qui engendre et entretient la dynamique et la diversité d'un système [Reeves, 1986]. Ce déséquilibre remet en cause, sinon l'existence et l'unicité d'un optimum, du moins la possibilité de l'atteindre et de s'y maintenir de façon durable. Il faut donc se fixer un objectif plus réaliste, plus réalisable, à savoir :

- avoir la vision la plus claire *possible* d'une situation donnée et des moyens disponibles pour la faire évoluer,
- définir une situation «satisfaisante» pour tous, ce que Cuvelier appelle un «compromis acceptable» [Cuvelier et al., 1994], qui *tendrait* vers l'optimum et que l'on pourrait améliorer, affiner au fur et à mesure,
- tâcher d'évoluer vers ce compromis, en gardant à l'esprit le déséquilibre *intrinsèque* du marché.

²⁷ L'auteur ne développe pas cette idée mais on pense, par exemple, à la qualité de l'air. En effet, le caractère respirable de l'air est une condition indispensable à la survie de l'espèce humaine et de la biosphère. Monétiser cette caractéristique de l'air reviendrait à donner un prix à l'humanité et à l'ensemble de la biosphère...

Pour atteindre cet objectif, l'analyse multicritère semble toute indiquée. En effet, elle permet le dialogue, la confrontation de différents points de vues, de différents objectifs, de différentes logiques qui offrent, chacune, une vision partielle de la réalité. Cette approche entretient et s'enrichit de cette diversité qui, comme on l'a vu, caractérise toute situation de déséquilibre. Cette diversité permet, à son tour, une certaine liberté d'interprétation, une certaine flexibilité dans l'élaboration et l'application de politiques.

CONCLUSION

En dépit de ses lacunes et de ses présupposés théoriques marqués, le cadre théorique et analytique construit par le secrétariat de l'OCDE compte aujourd'hui parmi les études les plus élaborées, les plus complètes, et les plus cohérentes sur le thème de la multifonctionnalité. Ce travail ouvre des pistes de recherches nouvelles. Il devrait pousser les scientifiques, mais aussi les décideurs, à le compléter par une réflexion plus approfondie sur l'approche normative de la multifonctionnalité et sur les questions que cette approche soulève (équité et efficacité, niveaux de références, découplage et coûts de transaction, construction d'un cadre analytique pluridisciplinaire...)

En particulier, l'étude de la multifonctionnalité d'un point de vue normatif devrait nous inciter, en France et dans les instances internationales, à développer des outils d'évaluation multicritère des politiques publiques, plus riches, plus complets, moins réducteurs qu'un classement linéaire des instruments de politiques selon le critère unique de «l'efficacité économique». En effet, l'utilisation simultanée de plusieurs critères permet d'appréhender plus clairement : les différents objectifs des politiques ; leurs conséquences sur les plans économiques, politiques, ou sociaux ; leurs impacts variés sur la production et les échanges, sur le bien-être des agents économiques, sur l'environnement et le milieu naturel. De plus, elle autorise la confrontation de différents points de vue ou systèmes de valeurs, représentés par autant de jeux de poids affectés à chaque critère²⁸.

Enfin, l'intégration dans une réflexion globale des apports et éclairages de différentes disciplines, ainsi que l'utilisation des outils d'analyse multicritère permettrait certainement d'ouvrir et donc d'enrichir les débats et négociations actuels à l'OMC et, éventuellement, d'améliorer le système en vigueur de classement en « boîtes » des instruments de politique agricole.

²⁸ Dans une évaluation monocritère, c'est justement l'unicité du critère qui empêche la prise en compte, dans l'analyse, de la diversité des points de vue, des convictions et des stratégies des différents groupes d'acteurs. En effet, cette diversité s'exprime à travers les divers systèmes de pondération retenus par chaque groupe d'acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

ANTON J., DEWBRE J. (2000). *Policy evaluation matrix*. Document OCDE (AGR/CA/APM(2000)13), 97p

ARONDEL C. (2000). **Mécanismes incitatifs agriculture-environnement et démarche d'aide multicritère à la décision**. Thèse pour l'obtention du titre de docteur en sciences de gestion, Université de Paris IX Dauphine, UFR Sciences des Organisations, 263p.

BEN MENA S. (2000). **Introduction aux méthodes multicritères d'aide à la décision**. Biotechnologie Agronomie Société Environnement n°4 (2), Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, pp 83-93.

CHALLEN R. (2001). *Non-government approaches to the provision of non-commodity agricultural outputs : a transaction-cost perspective*. Contribution spéciale à la session 5 de l'atelier OCDE des 2 et 3 juillet 2001 sur la multifonctionnalité, Paris, 18p.

CUVELIER P., TORRES E., GADREY J. (1994). **Patrimoine, modèle de tourisme et développement local**. Dossiers sciences humaines et sociales, édition l'Harmattan, 223p, (cf. pp 111-125).

DEWBRE J. (2000). **Une approche matricielle de l'évaluation des politiques : résultats préliminaires des études pilotes MEP en ce qui concerne les politiques relatives aux produits végétaux de l'UE, des Etats-Unis, du Canada et du Mexique**. Document OCDE (COM/AGR/CA/TD/TC(99)117/REV1), 67p.

ETNER F. (1997). **Microéconomie**. 3^{ème} édition corrigée, collection 1^{er} cycle, édition PUF, 441p.

FAO (24-28 juillet 2000). **Le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs**. Vingt-deuxième conférence régionale de la FAO pour l'Europe, Porto, Portugal, point 9 de l'ordre du jour.

HODGE I. (2000). *Current policy instruments : rationale, strengths and weaknesses*. Document de travail présenté lors de l'atelier OCDE-USDA des 5 et 6 juin 2000 à Washington DC, 19p

LANKOSKI J. (ed. 2000). *Multifunctional character of agriculture*. Agricultural economics research institute, Finlande, research report n°241, 80p.

MEADE J.-E. (1973). *The theory of economic externalities. The control of environmental pollution and similar social costs*. Sijthof-Leiden, Genève.

PIGOU A.-C. (1932). *The economics of welfare*. Macmillan, 4th edition, Londres, 876p.

PINGAULT N. (2001). **La question des coûts de transaction**. Intervention à la session 5 de l'atelier OCDE des 2 et 3 juillet 2001 sur la multifonctionnalité, Paris, 4p. Disponible sur le site Internet de l'OCDE : <http://www.oecd.org/agr/mf>

SHOBAYASHI M., MAIER L. (2000). *Production, externality and public good aspects of multifunctionality*. Document OCDE (COM/AGR/APM/TD/WP(2000)3), en 5 parties.

SHOBAYASHI M., MOREDDU C. (2000). *Production, externality and public good aspects of multifunctionality*. Document OCDE (COM/AGR/APM/TD/WP(2000)3/ REV1), en 5 parties.

SUISSE. **Les caractéristiques spécifiques de l'agriculture et la nécessité de traiter l'agriculture à part dans le cadre de l'OMC**. Conférence internationale sur les considérations autres que d'ordre commercial dans le secteur de l'agriculture à Ullensvang en Norvège du 2 au 4 juillet 2000, document de travail n°1 présenté par la Suisse, 10p.

VATN A. (2001). *Transaction costs and multifunctionality*. Contribution spéciale à la session 5 de l'atelier OCDE des 2 et 3 juillet 2001 sur la multifonctionnalité, Paris, 23p.

Notes et Études Économiques
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Direction des Affaires Financières

Renseignements :

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études – tél. : 01.49.55.42.09
78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

Diffusion :

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
Bureau des ventes – BP 88
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro :

mel : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr

fax : 05.61.28.93.66

Abonnement :

tél. : 05.61.28.93.05

Prix : 65 F (9,91 €)